

Amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des enseignants-stagiaires de l'ESPE

Les avis votés au CHS-CT Académique du 11 mai 2017

Un CHS-CT extraordinaire avait été demandé... Finalement, le point « ESPE » a été porté à l'ordre du jour de cette séance ordinaire.

Lors du dernier rassemblement des enseignants stagiaires devant le rectorat, sur proposition de Force Ouvrière, deux stagiaires ont accepté de participer au CHS-CT comme « personnes qualifiées » (Avant les avis, est publié un résumé de leurs interventions).

Lors de la préparation intersyndicale du matin, FO avait apporté les avis votés en 2015 en CHS-CT extraordinaire, avis jamais mis en œuvre par l'administration malgré l'obligation réglementaire de le faire. Ils ont servi de modèles pour l'élaboration des avis le 11 mai. Le texte intersyndical publié au verso a été transmis en main propre au DRH pour transmission au recteur.

C'est lors du même rassemblement devant le rectorat que FO a proposé à tous les syndicalistes présents d'organiser dès le mois de septembre une réunion à l'ESPE.

Les fonctionnaires enseignants stagiaires présents soulèvent de nombreux problèmes : celui des compétences ; celui du manque d'interlocuteur unique ; celui des temps de transport trop importants (certains ont plus de 24 heures de voiture par semaine).

Ils citent un exemple parlant : sur 2 enseignants stagiaires en Histoire-Géo, l'un travaille à Valence et habite ailleurs, un autre habite Valence et travaille ailleurs.

Ils précisent ne rien avoir contre les volumes horaires car ils tiennent à leur formation. Mais des difficultés importantes sont à déplorer... Un tuteur doit annuler des cours pour voir le stagiaire ! En septembre, deux enseignants en philo d'un établissement ne savaient pas lequel serait tuteur !

Il y a deux sortes d'étudiants : ceux qui sont en Master et ceux qui ont déjà un Master... Certains cours pourraient être remplacés par du SST (santé et sécurité au travail).

Plus de 50% des étudiants sont en Diplôme Universitaire et ont déjà réalisé un mémoire. D'autres sont obligés de suivre des cours de langue malgré des compétences déjà validées en Master. Les modalités du mémoire sont différentes selon les académies.

Les règles de présence ne sont pas claires : aller en conseil de classe ou en sortie scolaire, ou en formation ?

Les déplacements sont coûteux et pénibles.

Avis n°1 (Unanimité): Pour éviter les conflits de valeurs liés au sentiment de ne pas pouvoir bien faire son travail et dans le but que les stagiaires puissent disposer de temps pour la préparation des examens et des cours, le CHSCT A du 11 mai 2017 préconise un temps de formation des stagiaires à l'ESPE hors vacances scolaires en conservant un mercredi après-midi sur deux libéré.

<u>Avis n°2</u> (Unanimité) : Pour éviter un stress lié à des injonctions contradictoires de la part des autorités de tutelle et un stress lié à une situation de travail empêché soit pour des conditions de travail trop difficiles, soit par un accompagnement fragilisé dans les établissements, **le CHSCT A du 11 mai 2017 propose :**

- l'absence d'affectation de stagiaires sur des postes en services partagés ;
- la proposition d'une formation aux tuteurs ;
- la présence d'un PES par école ;
- la désignation d'un tuteur exerçant dans le même établissement et avec un emploi du temps compatible avec ses missions, sauf cas exceptionnel lié à la discipline ou au défaut de volontaire.

Avis n°3 (Pour: 6; contre: 0; abstention: 1 (UNSA): Pour éviter une usure professionnelle, le CHSCT A du 11 mai 2017 préconise une formation réellement adaptée aux stagiaires de l'ESPE. Le Master valide déjà les capacités de recherche et le niveau B2 en langue, il est donc inopportun d'imposer des épreuves de langue et l'écrit réflexif scientifique pour les DU. Ainsi aucun stagiaire ne doit avoir à refaire à l'ESPE une formation déjà acquise en Master.

Avis n°4 (Unanimité): Dans un souci de prévention primaire et dans la continuité de nos travaux sur « bruit et voix », le CHSCT A du 11 mai 2017 demande que la formation initiale intègre systématiquement un module santé sécurité au travail.

Avis n°5 (Unanimité): Pour éviter un stress lié à la charge de travail et dans le respect des réglementations encadrant le titre de master, l'écriture du mémoire en master doit être compatible avec une pratique professionnelle. En conséquence, le CHSTC A du 11 mai 2017 demande que l'ampleur rédactionnelle, les délais et les modalités de rendu soient adaptés à la charge de travail que représente l'année de stage.

⇒ En CHS-CT Académique seuls les délégués des organisations syndicales représentées votent : FO, FSU, CFDT et UNSA.

<u>Avis n°6</u> (Unanimité): Pour éviter un risque routier accru, une usure professionnelle et une impossible conciliation entre leur vie professionnelle et personnelle, **le CHSCT A du 11 mai 2017 préconise**:

-une amplitude horaire des formations matériellement compatible avec les impératifs de déplacement des stagiaires ;

-des supports de stage situés à une distance raisonnable du lieu de formation ou de lieu de résidence.

Avis n°7 (Unanimité): Afin d'éviter des conflits de valeur et des injonctions contradictoires liées aux obligations de service et aux obligations de formation, le CHSCT A du 11 mai 2017 préconise une réévaluation et une clarification des règles de présence en formation et en établissement, suite aux difficultés rencontrées pour les stagiaires, par exemple pour la présence en conseil de classe ou en conseil d'école et pour l'accompagnement des sorties scolaires.

Déclaration intersyndicale adoptée le 10 mai 2017 et remise en main propre au DRH du rectorat

« Les organisations syndicales <u>FNEC-FP-FO</u>, <u>SNALC</u>, <u>CGT Educ'Action</u>, <u>SUD Education et FSU</u> de l'Académie de Grenoble soutiennent inconditionnellement les revendications des fonctionnaires stagiaires de l'ESPE en grève.

Elles considèrent inadmissible que leurs conditions d'étude et de travail soient restées globalement sans changement pour la troisième année consécutive, alors qu'auraient dû être mis en œuvre les avis votés lors de la séance extraordinaire du CHS-CT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) Académique.

Lors de diverses entrevues, des promesses avaient été faites allant dans le sens de leurs revendications, qui demeurent inchangées :

- une considération réelle de la part de la hiérarchie institutionnelle et universitaire : «Non à l'infantilisation! » ;
- une formation adaptée, solide, concrète et proche des réalités du terrain ;
- des conditions de travail correctes : allègement du volume de travail et des évaluations, qui soumettent les stagiaires, enseignants en exercice, à une pression inutile et non constructive ;
- l'abandon des cours dispensés pendant les vacances.

Les organisations syndicales signataires, dès maintenant et lors de la prochaine rentrée, seront extrêmement vigilantes afin d'éviter la reproduction de ces errements préjudiciables à la formation et à la santé au travail des fonctionnaires stagiaires : leurs revendications doivent être satisfaites, les avis votés en CHS-CT mis en œuvre.

Ces revendications font écho à celles de tous les personnels quant à une formation initiale et continue de qualité. »